

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L''EMPLOI DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 11 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Myriam El KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, saluent les premiers signataires de l'Appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière au travail

Airbus, Axa, la Caisse des Dépôts, Danone, Disneyland Paris, Enedis, Engie, Johnson & Johnson, Keolis, La Poste, MAIF, Michelin, NRJ Group, Orange, PSA, Renault, Sanef, SGS, SNCF, Total, Vinci, 21 entreprises, qui emploient 1,1 million de salariés, ont signé l'Appel national en faveur de la sécurité routière au travail.

7 engagements pour une route plus sûre

L'appel engage les entreprises à tout mettre en œuvre pour que la quête légitime de performance ne pousse pas leurs collaborateurs à prendre des risques au volant. En y adhérant, les entreprises souscrivent un manifeste contenant 7 engagements forts :

- 1 Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- 2 Prescrire la sobriété sur la route
- 3 Exiger le port de la ceinture de sécurité
- 4 Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- 5 Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- 6 Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés
- 7 Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

Ce manifeste sera rendu public dès demain, mercredi 12 octobre, dans les grands titres de la presse quotidienne, économique et régionale, ainsi que dans certains hebdomadaires spécialisés.

Aujourd'hui, mardi 11 octobre, les dirigeants ou représentants des premières entreprises signataires ont été reçus place Beauvau, autour d'une table ronde, par les deux ministres à l'origine de cette opération.

En les accueillant, Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, leur a signifié toute sa reconnaissance pour leur engagement en faveur de la sécurité routière de leurs collaborateurs, qu'il a qualifié de « geste fort ». Il a salué leur courage et leur détermination dans une démarche qui impacte forcément leur organisation interne.

Myriam El KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, insiste sur la « nécessaire mobilisation de tous pour faire face à ce fléau. En 2015, 1 accident mortel sur 7 est survenu lors d'un trajet professionnel : s'agissant de la santé et même de la vie de nos concitoyens, personne ne doit manquer à l'appel. L'implication des entreprises est donc absolument essentielle. Leur engagement vient illustrer l'ambition du 3e plan « santé au travail 2016-2020 », lancé avec les partenaires sociaux : ce document de référence fait de la prévention du risque routier professionnel l'un de ses axes prioritaires et incite les entreprises et les branches professionnelles à se mobiliser fortement. »

Un fléau social où les hommes sont surreprésentés

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. En 2015, 483 personnes sont décédées dans un accident de la route au cours d'un trajet domicile-travail ou d'une mission professionnelle et 4 520 ont dû être hospitalisées. Au total, 40% des accidents corporels (21 382) impliquent un usager effectuant un déplacement professionnel.

La population masculine est surreprésentée dans les accidents liés au travail : 77% dans un trajet domicile-travail et 87% lors d'un trajet professionnel.

Ces drames sont également à l'origine de près de 6 millions de journées de travail perdues.

L'appel du 11 octobre, une nécessité

L'étude Ifop réalisée en exclusivité pour la Sécurité routière démontre l'urgence à mobiliser les dirigeants et salariés des entreprises au risque routier professionnel.

Cette enquête, effectuée du 27 au 30 septembre 2016, indique en premier lieu qu'une grande majorité de salariés est bien informée des risques liés à l'alcool au volant (56%), à la vitesse (55%) et à l'usage du téléphone en conduisant (55%).

C'est donc en toute connaissance de cause que près de 7 personnes sur 10 (69%) déclarent « répondre ou appeler un client, un collègue ou un prestataire alors qu'elles sont au volant ». En même temps, plus d'un salarié sur deux utilisant un véhicule professionnel estime que « le rythme de travail et ses objectifs nécessitent qu'ils répondent au téléphone en conduisant ».

Près de 7 personnes sur 10 (68%) reconnaissent dépasser les vitesses autorisées « quand elles sont en retard pour un rendez-vous ou une livraison ». Un quart d'entre elles estiment que leurs conditions de travail les incitent à dépasser la vitesse autorisée.

De même, un salarié sur deux (51%) se retrouve dans une situation professionnelle où il est incité à boire de l'alcool. Encore 18% des personnes interrogées déclarent avoir conduit sous l'emprise de l'alcool sur un trajet professionnel.

Un appel à toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes

Cet appel lancé par ces grands chefs d'entreprise doit marquer le début d'un vaste mouvement de mobilisation et de prise de conscience qui a vocation à se propager dans de nombreuses entreprises, petites, moyennes ou grandes.

La Sécurité routière se met en ordre de bataille pour permettre aux entreprises de

suivre le mouvement. Il est proposé à leurs dirigeants de se rendre sur le site entreprises.routeplussure.fr. Un espace dédié est mis à leur disposition avec un kit d'adhésion qui décline les 7 engagements pour une mise en chantier rapide à l'intérieur de leurs structures. Les chefs d'entreprise pourront alors signer électroniquement la charte d'engagement et ainsi voir leur nom et leur logo apparaître en ligne dans la liste des signataires. La première signature électronique déposée sur ce site est elle aussi prestigieuse : il s'agit de celle de Nicolas Théry, le président du Crédit Mutuel.

L'Appel national en faveur de la sécurité routière sera relayé par les préfets à qui le ministre de l'Intérieur a demandé de développer cette initiative dans les départements.

Contacts presse Sécurité routière :

Alexandra THERIZOL: 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90 Jean-Noël FOURNIER: 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40